

COMMUNIQUE DE PRESSE

VENTE AUX ENCHERES DE L'ONRAC :

Vente aux enchères des biens saisis et confisqués à Kédougou

Le mardi 31 janvier 2022

L'Office national de recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC) organise, le mardi 31 janvier 2022 de 9 heures à 17 heures au Centre culturel régional de Kédougou, sa deuxième vente publique aux enchères, de biens saisis ou confisqués dans le cadre d'une procédure pénale.

Plus de quatre cents biens constitués de camions bennes, marteaux piqueurs, groupes électrogènes, panneaux solaires, motopompes, et bien d'autres lots, seront proposés à la vente.

L'organisation de cette vente, depuis l'opérationnalisation de l'ONRAC, il y'a un moins d'un an, entre dans le cadre de l'exercice de sa mission principale de gestion et de recouvrement des avoirs saisis ou confisqués. L'office exécute ainsi les décisions de justice ordonnant l'aliénation ou la destruction des biens concernés, selon le cas, tout en contribuant à l'effort de mobilisation des ressources budgétaires de l'État.

Cette opération, au-delà de la matérialisation de l'effectivité des décisions de justice, quant à la confiscation, tout au moins, est une preuve de la mise en œuvre de l'une des innovations majeures introduites par la loi n° 2021-34 du 23 juillet 2021 modifiant la loi n° 65-61 du 21 juillet 1965 portant Code de Procédure pénale qui, promeut surtout, pour les infractions relevant de la criminalité organisée, la dépossession temporaire ou définitive du délinquant ou criminel, de tout ou partie de son patrimoine.

Cette réforme du Code de procédure pénale corrélativement à celle du Code pénal, contribuent également à la lutte contre la criminalité organisée, y compris la criminalité économique et financière.

Contact :
Aissatou SANE
Directrice communication de l'ONRAC
aissatou.sane@onrac.sn

